

A4. Biens communs pour la santé : le fondement de la CSU

Les **biens publics ou communs pour la santé** (24) sont des fonctions ou des interventions axées sur la population rendues possibles grâce à un financement collectif. Parmi les biens communs pour la santé, notons les opérations de santé publique, telles que les activités de préparation et d'intervention d'urgence, les systèmes intégrés de surveillance et la couverture vaccinale. Contrairement aux services individuels, le mode de prestation de ces biens est axé sur la population, et des communautés entières en bénéficient. Il est donc généralement impossible d'empêcher une personne de bénéficier de ces prestations (par exemple, en privilégiant exclusivement les patients qui ont les moyens de payer leurs frais de santé) et la « consommation » d'un bien commun pour la santé par une personne n'en empêche généralement pas d'autres d'en profiter de manière équitable. Les biens communs pour la santé sont un fondement important de la CSU et une première étape vers sa réalisation. Malgré des mises en garde répétées et leur caractère relativement abordable, les biens communs pour la santé pâtissent toutefois d'un énorme sous-investissement (23, 24).